



# Comité Technique de l'INRAE

## 24 et 25 novembre 2020

### Déclaration liminaire CGT-INRAE

Novembre 2020

[cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr) - <https://inra.ferc-cgt.org/>

Ce comité technique (CT), exclusivement en visio-conférence, se déroule dans un climat sanitaire, social et politique particulièrement inquiétant. La CGT-INRAE est notamment préoccupée par la dérive autoritaire du gouvernement. Lors de cette déclaration liminaire, nous voulons revenir sur 4 aspects: la gestion de la crise sanitaire à l'INRAE, la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), les avancements et mobilités, le télétravail.

Ce gouvernement, en se refusant à prendre les mesures préventives nécessaires en matière de tests comme d'augmentation des moyens hospitaliers n'a pas su préparer la seconde vague de l'épidémie de COVID. Dans ce contexte la CGT-INRAE rappelle que la santé des salariés doit primer. **La vie d'aucun agent ne doit être mise en danger. Nous demandons à ce que la Direction Générale vérifie la mise en œuvre dans toutes les unités des mesures de prévention décidées par le CCHSCT.**

Durant cette crise sanitaire, nous avons vu se multiplier les théories du complot largement alimentées par les discours mensongers notamment sur les masques et les mesures totalement contradictoires du gouvernement, mais aussi par les possibles conflits d'intérêts entre recherche médicale et groupes pharmaceutiques. Cette crise, nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, renforce l'importance de développer une recherche sur le long terme bien dotée par des moyens récurrents et réalisée par des personnels statutaires en toute indépendance des intérêts privés. Or le gouvernement a justement profité de cette crise pour faire passer en force, malgré le rejet de la majorité de la communauté scientifique et en dépit de la forte mobilisation de tous les personnels, une loi de programmation de la recherche qui accentue la précarité des personnels de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche), la dépendance de la recherche vis à vis des appels à projet et accroît le rôle des acteurs du monde socio-économique dans les conseils d'administration. Lors de son passage au Sénat, cette loi a été aggravée par des mesures remettant en cause le caractère national des recrutements d'enseignants-chercheurs et des attaques liberticides punissant de prison toute perturbation des établissements. Avec la majorité des syndicats de l'ESR, la CGT-INRAE appelle à manifester ce 24 Novembre contre cette Loi. L'interdiction de cette manifestation à Paris, un simple rassemblement étant autorisé, est une démonstration de plus de cette dérive liberticide. Nous nous sommes d'ailleurs posé la question de notre participation à ce CT en pleine mobilisation. **Nous proposons que le CT de l'INRAE se prononce, par motion, pour la non-promulgation de cette Loi et, en tout état de cause, demande au Président de l'INRAE de s'engager à ne pas recourir dans l'Institut aux nouveaux dispositifs accroissant la précarité.**

La CGT-INRAE a appelé les personnels à se prononcer pour que la Direction Générale rétablisse les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires dans les processus d'avancements et de mobilités. Malgré les conditions difficiles, ce sont plus de 700 agents qui ont signé la pétition que nous avons initiée où nous dénonçons que l'ensemble des promotions et mobilités dépende des représentants de la direction. Dès lors qu'ils ne disposeraient pas de listes de promovables, les représentants du personnel n'auraient plus aucun moyen de resituer le cas de chaque agent dans l'ensemble des promotions, et d'apprécier si son ancienneté a bien été prise en compte. **Nous proposerons donc que le Comité Technique se prononce par motion pour le rétablissement de ces prérogatives des CAP.**

Le nouvel institut INRAE existe depuis presque un an, mais comme nous nous y attendions et contrairement à ce qu'annonçaient certaines organisations syndicales, la fusion ne se fait pas sans casse dès lors qu'elle a été imposée à moyens constants, voire en diminution. Les agents de l'ex IRSTEA sont souvent en très grande souffrance en particulier dans l'application des règles de gestion de l'ex INRA. **Nous demandons lors de ce comité technique que la Direction Générale fasse un état des lieux social de cette fusion faite dans la précipitation, sans dialogue social, et pour des raisons essentiellement comptables.**

Enfin, durant cette crise sanitaire, **les salariés ont aussi fait l'expérience massive du travail à domicile, version dégradée du télétravail**. Si de nombreux salariés souhaitent pouvoir continuer à télé-travailler, de nombreuses études commencent à démontrer les limites et les méfaits du télétravail : isolement des agents, augmentation des burn out, crise des collectifs. Pour toutes ces raisons, la CGT-INRAE est préoccupée par la note de service sur le télétravail qui étend celui-ci, sans proposer suffisamment de garde fous pour préserver les collectifs de travail. La CGT-INRAE présente à ce comité technique une série d'amendements à la note de service, afin de préserver les collectifs de travail en s'assurant que les salariés qui ne télé-travaillent pas ne voient pas leurs conditions de travail se dégrader, sans dénier les droits des salariés qui télé-travaillent.

---

### Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)



Centre INRAE : .....  
Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Corps : ..... Grade : .....  
E-mail : .....